# Café péda Education : Les 6 travaux d'Emmanuel Macron

Si le nouveau président a déclaré faire de l'éducation une "priorité du quinquennat" c'est aussi que c'est un des trois sujets sur lesquels sont électorat l'attendent (les deux autres sont l'Europe et l'emploi). Le nouveau président a mis la barre haut. Il veut à la fois réformer l'éducation prioritaire, revoir l'orientation vers le supérieur, diffuser de l'autonomie au collège et dans les écoles. D'autres dossiers l'attendent : ouvrir des perspectives pour les enseignants, lutter contre les sorties sans qualification, évaluer les résultats. Or chacun de ces dossiers est piégé comme nous allons essayer de le montrer...

**Réformer l'éducation prioritaire sans désespérer les enseignants**

 La mesure étendard de son programme éducatif pourrait bien devenir un boulet. E Macron a annoncé vouloir réduire à 12 élèves par classe les effectifs des CP et CE1 de l'éducation prioritaire (Rep et Rep+). Cette mesure, basée sur la thèse de Piketty et Valdenaire, devrait permettre de mieux prendre en charge les fondamentaux sur les 2 premières années cruciales de l'école. E ce sens c'est une vraie avancée pour l'Ecole.

La mesure préconisée par E Macron va concerner tous les CP de Rep+ et la plus grande partie des CP de Rep dès la rentrée 2017. Pour cela il compte affecter les 5161 maitres surnuméraires en CP. Pour la rentrée 2018, 7 000 postes supplémentaires seront affectés à cette mesure , 5000 par création de postes (et ce seront les seuls postes créés sous le quinquennat) et 2000 par redéploiement de moyens. Ce total de 12 000 postes semble réaliste compte tenu du nombre de classes concernées.

Le problème ce sont les maitres surnuméraires. Ces enseignants particulièrement motivés viennent d'opter pour ces postes particuliers. Ils vivent souvent passionnément cette  nouvelle mission et n'apprécieront pas un retour à une affectation normale. La mesure renvoie aussi à un classique de l'Education nationale : lancer un dispositif où les enseignants s'investissent puis le supprimer par décision politique sans aucune évaluation. C'est un mauvais signal envoyé au monde enseignant. Le principal syndicat du primaire, le Snuipp, a déjà fait part de son inquiétude. Sur le terrain des maitres surnuméraires réagissent aussi. Enfin la mesure posera aussi problème aux communes, même si le nouveau président a prévu de budgeter 200 millions pour les aider à construire des locaux.

E Macron a fait une autre promesse : n'affecter que des enseignants expérimentés en Rep+. Aucun débutant ne devrait commencer sa carrière en Rep+ sauf volontariat. Pour cela il prévoit de porter la prime annuelle des enseignants en Rep+ de 2300 à 5300 €. Ces 2 mois de salaire supplémentaires seront-ils suffisants pour rendre les Rep+ attractifs en milieu de carrière ?

**Améliorer l'orientation des bacheliers sans mettre les lycéens dans la rue**

Comme nous l'a confirmé l'équipe du candidat, la réforme du bac annoncée par E Macron, la réduction du bac à 4 épreuves en examen final, cache une réforme de l'entrée dans le supérieur. Le bac ne donnera plus accès à n'importe quelle université. Chaque établissement supérieur pourra exiger un certain niveau dans ces disciplines présentées à l'examen final du bac. L'équipe d'E Macron affirme que des stages de remise à niveau seront proposés aux candidats qui n'auraient pas le niveau requis pour entrer dans une université.

Mais c'est bien la sélection à l'entrée dans le supérieur que va concrètement instaurer le nouveau président. Et on peut gager qu'on va assister à une belle surenchère entre universités pour accaparer les meilleurs candidats et exclure les autres.

D'autres responsables politiques ont essayé. Que l'on se rappelle par exemple le sort de M. Devaquet... Toucher au bac et à l'entrée dans le supérieur pourrait bien à nouveau mettre dans la rue des lycéens et des étudiants.

E Macron a également prévu  une réforme spécifique aux bacheliers professionnels. Pour faciliter leur réussite dans le supérieur, il prévoit de créer des filières de licences professionnelles commençant en L1. Le diplôme serait préparé en alternance. C'est une solution pour financer l'afflux des bacs pros dans le supérieur. Mais les entreprises sont elles prêtes à investir davantage dans l'éducation, surtout que le candidat veut aussi développer l'apprentissage au niveau lycée ?

**Renforcer l'autonomie des établissements sans augmenter la ségrégation**

Donner davantage d'autonomie aux collèges doit permettre de redynamiser le système éducatif. Ils pourront ainsi décider d'affecter librement les 20% de la DHG qu'ils gèrent déjà en autonomie dans le cadre de la réforme. Ils pourront affecter ces moyens aux EPI et à l'AP ou à la création de parcours bilangues ou langues anciennes par exemple. L'entourage du candidat pense que les collèges qui le voudront pourront à la fois rétablir les bilangues et maintenir la LV2 en 5ème. L'exercice nous semble très difficile. Cette réforme pourrait s'appliquer à la rentrée 2018. Le même principe s'appliquerait aux lycées qui pourraient utiliser librement les heures dévolues à l'AP et peut être aux enseignements d'exploration.

L'idée est à la mode et se trouvait dans les programmes de plusieurs candidats. En accordant une marge de manoeuvre aux établissements on leur permet de mieux ajuster leur offre éducative à la réalité de leurs élèves. La limite c'est de ne pas augmenter les inégalités entre établissements.

Ce n'est pas dit, mais cette réforme aurait aussi l'avantage d'enterrer une réforme du collège qui a divisé les enseignants. Mais au prix de la reconstitution de filières d'excellence dont on sait qu'elles sont connotées socialement. Autrement dit, E Macron prend le risque d'encourager la ségrégation scolaire.

C'est l'autonomie aussi qui est mise en avant pour en finir avec la réforme des rythmes au primaire. Dès l'été 2017, un décret devrait donner aux communes la possibilité d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires. Elles pourront décider de revenir à la semaine de 4 jours ou non. Elles pourront aussi maintenir ou supprimer les activités périscolaires. E Macron tire ainsi un trait sur une des réformes les plus importantes et les plus contestées du quinquennat. Le retour à la semaine de 4 jours, avec les longues journées de classe, ne risque -t-il pas d'annuler le bénéfice des petits effectifs en CP etCE1 ?

**Lutter contre le décrochage**

Le très récent rapport de l'OCDE sur les compétences montre que la France a une main d'oeuvre pas assez compétente pour s'intégrer avec le maximum de profits dans la mondialisation. Améliorer cela passe d'abord par la formation professionnelle. Là dessus le nouveau président a l'idée de l'orienter vers les chomeurs et de financer un million de stages.

Mais cela passe aussi par la poursuite de l'effort entrepris pour réduire le décrochage ces dernières années et par un redressement du système éducatif pour l'ouvrir au vaste éventail de compétences attendues (par exemple les compétences sociales).

Cela a à voir avec une refonte de l'enseignement professionnel qui ne peut se résumer dans une généralisation impossible de l'apprentissage. Il va bien falloir investir dans le professionnel qui a été utilisé ces dernières années pour faire des économies. La question de la possibilité pour certains élèves de faire le bac pro en 4 ans se pose par exemple.

**Ne pas oublier la mixité sociale**

Le candidat d'En Marche promet de continuer les expérimentations de mixité sociale au collège lancées par N Vallaud Belkacem. Il souhaite y entrainer l'enseignement catholique mais ne mise que sur la négociation pour y arriver.

C'est dire le peu d'intérêt qu'il apporte à cette question qui est pourtant essentielle. L'absence de mixité sociale dans les établissements populaires entretient  les inégalités scolaires..A l'autre bout de la hiérarchie sociale, elle fabrique des élites ignorantes du pays réel et dont on ne cesse de payer l'isolement.

**Ne pas céder au pilotage par les résultats**

La refondation a laissé un souvenir amer chez les enseignants à qui on a demandé plus, et parfois trop, alors que leur rémunération était bloquée. E Macron a promis d'appliquer les accords PPCR. Ils comportent deux volets. D'une part une revalorisation salariale. D'autre part une modification de leur évaluation. Toutes les enquêtes, par exemple le baromètre Unsa, montre un fossé net entre les enseignants et l'encadrement. On peut se demander ce que compte faire E Macron sur ce terrain ?

On espère qu'il saura résister à la tentation du pilotage par les résultats. Car il se profile bien avec les évaluations nationales qui seraient instaurées de la maternelle à la fin du collège. Officiellement il s'agit d'aider les enseignants à évaluer leurs élèves et de leur apporter des outils de remédiation.

En réalité les enseignants n'ont pas besoin d'évaluation nationale pour évaluer leurs élèves. La dernière tentative d'évaluation nationale, sous Sarkozy, avait pour but d'évaluer les enseignants à travers les résultats de leurs élèves. Ses promoteurs sont dans l'entourage du nouveau président. Et ils ont aussi des croyances bien installées sur les méthodes pédagogiques efficaces...

Là où il s'est installé le pilotage par les résultats n'a pas fait ses preuves. Bien au contraire il a abouti à des déviations.

**François Jarraud**

**Blanquer annonce la dangereuse réforme du bac**

*C'est le point le plus important de la réforme de l'éducation nationale promise par Emmanuel Macron. Et sans doute le plus délicat à mener. Interrogé sur France Culture le 5 juin, Jean-Michel Blanquer a juste évoqué la réforme du bac qui ne serait plus "une forme d'évaluation finale de l'élève", mais "un tremplin pour la suite de son parcours". Comprenez que la réforme du bac est liée à la sélection à l'entrée vers le supérieur. Un mot qui peut faire exploser les lycées.*

**Réforme du bac et sélection dans le supérieur**

"J'ai toujours été un défenseur inconditionnel de l'existence du baccalauréat mais je pense qu'il faut qu'on retrouve son utilité profonde, qui est non pas d'être une forme d'évaluation finale de l'élève, mais... un tremplin pour la suite de son parcours", a déclaré Jean-Michel Blanquer sur France Culture le 5 juin.

Pour le ministre il s'agit de "remuscler ce baccalauréat pour lui donner plus de sens et pour le rendre plus utile, tout simplement, pour les élèves... Le baccalauréat non seulement n'est pas menacé de disparition, mais il a au contraire des perspectives d'évolution pour lesquelles le débat est très largement ouvert".

Si le débat est ouvert, ses termes sont déjà fixés dans le programme d'Emmanuel Macron. Comme nous l'a confirmé l'équipe du candidat avant l'élection présidentielle, E. Macron veut réduire le bac à 4 épreuves en examen final. Ce nouveau bac permet une réforme de l'entrée dans le supérieur. Le bac ne donnera plus accès à n'importe quelle université. Chaque établissement supérieur pourra exiger un certain niveau dans les disciplines présentées à l'examen final du bac. Cette réforme permettra d'améliorer l'orientation et donc le taux de réussite des admis dans le supérieur.

Mais c'est bien la sélection à l'entrée dans le supérieur que va concrètement instaurer le nouveau président. Et cela de la façon la plus dure, puisque chaque université pourra fixer son seuil d'entrée. On peut gager qu'on va assister à une belle surenchère entre universités pour accaparer les meilleurs candidats et exclure les autres.

E. Macron a également prévu  une réforme spécifique aux bacheliers professionnels. Il prévoit de créer des filières spécifiques au professionnel, des licences professionnelles commençant en L1. Le diplôme serait préparé en alternance.

**Le précédent Fillon**

Ces réformes auraient un effet budgétaire important sur le lycée où elles feront fortement diminuer le volume des options. Seuls comptera au final le niveau dans les quelques disciplines recherchées par les établissements supérieurs.  Pour les lycéens du professionnel, de plus en plus nombreux dans le supérieur, elle ferait porter le poids de leur formation en partie aux entreprises.

Mais ce passage du bac certificat de fin d'études secondaires au diplôme d'entrée dans le supérieur, risque fort de mettre les lycéens dans la rue. Le projet d'E. Macron ressemble beaucoup à celui mené par F. Fillon, ministre de l'éducation nationale en 2005. Sa réforme du bac, ramené à 6 épreuves, avait mis dans la rue des milliers de lycéens  et entraîné le blocage des établissements et leur déblocage systématique par la police. Au final, F. Fillon fut chassé du gouvernement et le bac resta immuable. On comprend que JM Blanquer mette en avant  la concertation. Reste que le projet est inclus dans le programme présidentiel....

# Histoire : Le grand ratage des évaluations Blanquer

2009 : Jean-Michel Blanquer est nommé directeur de l'enseignement scolaire par Luc Chatel. Mettant en avant le souci d'évaluer les politiques menées, il impose des évaluations nationales en CE1,  CM2 et une évaluation du socle en même temps que des indicateurs destinées au parlement.  Officiellement les évaluations sont censées permettre un meilleur suivi des élèves. L'épisode tourne au scandale. A la grande colère de JM Blanquer, le Haut Conseil de l'Education (HCE) conteste le sérieux de ces évaluations en termes sans équivoques. Les évaluations sont supprimées en 2012. Et en 2015, la Depp (direction des études du ministère) vend la mèche : elles auraient du permettre la première évaluation par les résultats des enseignants.

**Une commande de Sarkozy**

 De 2009 à 2012, les enseignants de Ce1 et Cm2 ont du faire passer des évaluations en fin d'année en Ce1 et en janvier en Cm2 en utilisant des protocoles élaborés par la Dgesco. Baptisées "évaluations Blanquer", du nom du directeur de la Dgesco de l'époque, ces évaluations ont été accompagnées d'une prime de 400 euros. Pourtant elles ont suscité beaucoup de résistance chez les enseignants et même des désobéissances affichées. Jusqu'à ce que le changement de gouvernement en 2012 mette fin à cet épisode. Un numéro d'Education & formations, une revue de la Depp, révèle en 2015 que ce fut la seule tentative d'évaluation des enseignants par leurs résultats.

Selon Education & formations, c'est Sarkozy qui est à l'origine de l'affaire. Dans la lettre de mission de son nouveau ministre (X Darcos) il lui demande de créer " une évaluation systématique de tous les élèves tous les ans, afin de repérer immédiatement les élèves en difficulté et de pouvoir les aider ; une évaluation régulière des enseignants sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves". Les deux objectifs sont liés dans la nouvelle évaluation de Ce1 et Cm2.

**Evaluer les profs par les résultats de leurs élèves**

Evidemment le second n'est jamais mis en avant mais l'intention gouvernementale, explique la revue, est bien de publier les résultats école par école et de s'en servir pour évaluer les profs. L'idée de publication des  résultats des écoles "fait long feu" mais le mélange d'évaluation bilan et diagnostic est dénoncé chez les enseignants. " Toutefois, subsiste chez les enseignants une défiance quant à la vraie nature de ces évaluations, présentées à la fois comme bilan et comme diagnostic, en insistant tantôt sur un aspect, tantôt sur l’autre, et pouvant servir à contrôler leur valeur professionnelle. Cet usage possible de l’évaluation est ressenti comme d’autant plus injuste qu’il ne repose pas sur les progrès réalisés par les élèves, mais uniquement sur leur niveau à un instant donné, sans prendre en considération leur niveau scolaire à leur arrivée dans la classe ni leurs différences socioéconomiques", explique la revue.

Le Café pédagogique met alors en garde les enseignants et son rôle est salué par la revue. "Interrogé sur ces évaluations par le site « Le café pédagogique », le chef du bureau des écoles de la DGESCO déclare : « Ce sont des évaluations organisées autour des programmes. C’est la grande différence avec les évaluations précédentes. La référence c’est le programme. Par conséquent on a affaire à une évaluation bilan de ce que les élèves ont acquis. En même temps, quand on regarde ce qui n’a pas été réussi on est sur le versant du repérage voire du diagnostic".

**La rébellion du HCE**

La revue de la Deep signale aussi le rôle qu'a joué cette direction dans le sabordage de ces évaluations. " Une étude interne, réalisée par la DEPP lors de la première évaluation de janvier 2009, fait apparaître des distorsions dans les résultats selon que les écoles ont ou non été suivies par les inspecteurs du contrôle qualité, ainsi qu’en fonction des secteurs de scolarisation".

Une autre instance dénonce le caractère non scientifique de ces évaluations. C'est le Haut Conseil de l'Education. Mis en place par la droite mais indépendant, le HCE parle sans équivoque. S'agissant des indicateurs fournis par le ministère au Parlement dans le cadre de la LOLF, les indicateurs des "compétences de base" en français et en mathématiques, le HCE les juge "partiels, peu exigeants et donc trompeurs quant à la maîtrise du socle commun".

Quant aux évaluations nationales de CE1, CM2 et 3ème, le HCE pointe des questions de méthode : ces évaluations confondent évaluation du système éducatif et évaluation de sa classe par le maître. En CM2 et 3ème, selon le HCE "la fiabilité des indicateurs n'est pas assurée. La manière dont elles sont renseignées n'est ni contrôlée ni harmonisée".  En 3ème, le HCE constate un écart entre la règle de non-compensation pour obtenir le socle et la réalité de terrain. "11% des élèves se sont vus attribuer le socle sans avoir validé les sept compétences" souligne le HCE.

**Come back en 2017 ?**

 Finalement, malgré les protestations de JM Blanquer, Luc Chatel demande à la Depp d'aider à améliorer les choses en 2011. Quelques mois plus tard le nouveau gouvernement enterre les évaluations de Ce1 et Cm2. Ainsi disparait la première tentative d'évaluer les professeurs à travers les élèves.

 On se rappellera qu'elle a été présentée comme une méthode scientifique pour évaluer les résultats des élèves. Et que le programme d'E Macron prévoit des évaluations nationales annuelles chaque année de la grande section de maternelle à la 3ème, toujours pour aider les enseignants à mieux connaitre leurs élèves...

**Devant les parents, JM Blanquer rouvre le chantier de la réforme de l'année scolaire**

*La rencontre annoncée difficile entre le nouveau ministre de l'éducation nationale et les parents de la FCPE s'est terminée mieux que prévu. Jean-Michel Blanquer a dû écouter les avertissements de L Moyano, présidente de la FCPE, première association de parents d'élèves. Il a subi les huées des délégués des parents. Mais il a su se faire écouter en annonçant la réouverture du chantier du calendrier scolaire annuel. En clair, l'idée d'un nouveau calendrier, avec des vacances d'été réduites, est relancée. Et sur ce point, la Fcpe et le ministre semblent d'accord.*

**Un accueil ferme de la Fcpe**

"Y avait-il une urgence absolue à laisser aux communes le choix du calendrier scolaire ? 4 jours et demi ce n'est pas du dogmatisme. C'est bon pour les apprentissages, c'est l'Académie de médecine qui le dit". En accueillant Jean-Michel Blanquer, le 3 juin, Liliana Moyano, présidente de la Fcpe, a vigoureusement rappelé les positions de l'association et prévenu "au CSE si ce texte ne change pas nous voterons contre.. Parce que nous croyons en l'égalité entre les élèves, parce que nous refusons la territorialisation de l'école".

La présidente de la Fcpe s'en est pris aussi à la contre réforme du collège initiée par JM Blanquer. "Que pensez vous qu'il va se passer à la rentrée", dit-elle.. "Pour les bons élèves de la découverte. Pour ceux en difficulté, des devoirs en plus". Pour la Fcpe, "l'autonomie doit servir l'égalité".

Pour la Fcpe, "la priorité au primaire, les plus de maîtres que de classes, les 5 matinées vont dans le sens de la réduction des inégalités. Mais les résultats se traduisent dans le long terme. L'éducation a besoin de temps".

**"L'importance accrue des parents"**

Chahuté par les parents à plusieurs reprises, le ministre de l'éducation nationale a appelé à "une nouvelle étape" dans la relation avec la Fcpe. "Je suis venu vous dire que les parents vont avoir une importance toujours accrue dans le mandat que j'exercerai", promet-il. "Je serai extrêmement attentif à vos propositions...  J'écouterai la Fcpe avec une grande ouverture intellectuelle".

 "Je ne ferai pas de nouvelle grande loi sur l'éducation, de changement qui correspondent à des zig-zag", affirme-t-il avant d'aborder les changements de caps qu'il va impulser dans le système éducatif.

"Je ne changerai pas les programmes mais il y aura un travail de mise en place pédagogique", commence-t-il. Le ministre évoque aussi le collège . Selon lui, sa réforme ne "détruit pas les EPI". Il regrette que la réforme Valllaud Belkacem "supprime des éléments d'autonomie comme les bilangues, les sections européennes , les classes de latin grec.. On a dit qu'elles favorisaient les inégalités ... ce qui me paraît faux", ajoute-t-il.

JM Blanquer évoque aussi les "plus de maîtres que de classes" (PDM) et les dédoublements de CP. "On ne va pas casser les PDM", affirme t-il. "On va les reconcentrer sur les CP et Ce1".

**De la semaine de 4 jours à l'année de 40 semaines**

Mais le principal point de son intervention concerne la réforme des rythmes. Le ministre présente le 8 juin un projet de décret qui prévoit d'expérimenter le retour aux 4 jours de classe par semaine au primaire. "Là ou la communauté éducative et la commune sont satisfaites de la situation actuelle, je ne changerai rien", dit-il. "On ne reviendra pas à la semaine de 4 jours pour l'ensemble de la France... Mais dans les endroits où il y a l'insatisfaction des parents, où les enfants sont fatigués" la semaine de 4 jours sera mise en place.

"La certitude c'est qu'on doit mieux étaler le temps. Il ne faut pas  seulement examiner le temps hebdomadaire des élèves mais le calendrier scolaire annuel.. Il y a 10 ans, le plus innovant c'était 4 jours avec début de l'année vers le 20 août. La discussion permettra la formule la plus adaptée".

**Le serpent de mer de la réforme de l'année scolaire**

Le ministre rouvre ainsi un nouveau chantier , celui des rythmes annuels. Un chantier qu'il avait essayé de faire passer sous Luc Chatel avant que ce dernier ne l'enterre.

Rappelons-nous. Septembre 2010, Luc Chatel ouvre la consultation nationale sur les rythmes scolaires en nommant un Comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Il fixe le calendrier de la réforme : propositions à la mi-janvier 2011 et remise d'un rapport d'orientation en mai 2011. Un délai qui permettrait des changements pour la rentrée 2012, après les présidentielles...

En septembre 2013, Vincent Peillon, aux prises avec l'opposition sur la semaine de 4 jours et demi, repousse la réforme des congés d'été.  "Comme tous les Français l'ont observé, je suis en train de changer la semaine scolaire des enfants et cette réforme ne s'est pas faite en un an et va prendre deux ans. Lorsque nous aurons fini cette première réforme, nous commencerons les discussions pour lancer une autre réforme et voir les autres aspects du calendrier, dont l'année scolaire", avait-il dit. " Pour autant, le ministère de l’éducation nationale confirme que des discussions s’ouvriront en 2015 quant à une évolution possible des rythmes scolaires annuels", affirme un peu plus tard un communiqué de la rue de Grenelle.

Et ça recommence en 2015. Avril 2015, N Vallaud Belkacem écarte l'idée d'une réduction des congés d'été. "Il ne s’agit pas de bouleverser la donne" dit-elle. "Le cadre légal actuel (36 semaines de cours) est le bon. On est allé  le plus loin possible dans ce que permet le consensus", dit-elle.

Juin 2017 : quelques semaines seulement après l'élection présidentielle, le ministre de l'éducation nationale ouvre à nouveau ce chantier, qu'il a bien connu quand il était à la tête de la Dgesco entre 2010 et 2012. L'idée d'une année scolaire de 38 ou 40 semaines de cours, au lieu de 36, est relancée.

**François Jarrraud**

# Rentrée 2017 : le collège à géométrie variable

## Le projet d'arrêté de Jean-Michel Blanquer détricote comme prévu la réforme de son prédécesseur. Tour d'horizon des principales mesures envisagées.

**SOURCE AFP**

Publié le 31/05/2017 à 20:02 | Le Point.fr

Jean-Michel Blanquer a rédigé un projet d'arrêté qui pourrait encore être modifié avant son entrée en vigueur en septembre 2017. © STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

On en sait un peu plus sur cette « autonomie » des établissements, promesse de campagne du candidat Macron et que doit désormais mettre en musique le nouveau ministre [Jean-Michel Blanquer](http://www.lepoint.fr/tags/jean-michel-blanquer). Le site ToutEduc et le magazine *L'Étudiant*ont en effet publié le projet d'arrêté sur le collège concocté par la Rue de Grenelle pour une entrée en vigueur dès la rentrée prochaine.

Les collèges disposeront d'une liberté accrue pour décider d'une partie de leurs enseignements, par exemple, introduire une deuxième langue vivante en classe de 6e, ou supprimer, s'ils le souhaitent, les enseignements interdisciplinaires, selon un projet d'arrêté que s'est procuré mercredi l'[AFP](http://www.lepoint.fr/tags/afp).

### L'interdisciplinarité à la carte

Ces enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), rendus obligatoires par la réforme du collège appliquée à la rentrée 2016 et qui mêlent deux disciplines au sein d'un même cours, seront laissés à la libre appréciation de l'établissement. Il peut décider de les supprimer et de ne proposer que de l'accompagnement personnalisé. Les thèmes des EPI, s'ils sont maintenus, sont là encore laissés à l'appréciation du collège. Sur l'année scolaire 2016/2017, ils devaient obligatoirement entrer dans le cadre de huit sujets listés (par exemple, « sciences, technologie et société », ou « langues et cultures de l'Antiquité »).

La répartition entre les enseignements complémentaires « est déterminée par l'établissement en fonction des élèves accueillis et du projet pédagogique », précise ce projet d'arrêté, révélé par le site ToutEduc et le magazine *L'Étudiant*. Les collèges décideront de l'emploi de trois heures par semaine, par niveau, afin de « favoriser le travail en groupe à effectifs réduits », « les interventions conjointes de plusieurs enseignants » ou proposer des enseignements facultatifs.

### Les horaires des langues anciennes restaurés

Pour chaque niveau (6e, 5e, etc.), les collèges pourront proposer l'enseignement d'une discipline, obligatoire ou facultative, dans une langue étrangère, jusqu'à la moitié du volume horaire consacré à cette matière, « dans la mesure où les compétences des enseignants le permettent ».

Les langues anciennes (latin et grec), facultatives, retrouvent quasiment leur volume horaire d'avant la réforme du collège, avec une heure par semaine en 5e (contre 2 heures avant la rentrée 2016) et 3 heures en 4e et 3e (même volume qu'avant). Les collèges pourront aussi proposer, en option, une 2e langue vivante en 6e avec deux heures par semaine. La réforme du collège n'avait autorisé le maintien des classes bilangues (deux langues étrangères dès la 6e) que lorsque l'enfant avait appris au primaire une autre langue que l'anglais. Elle avait, en revanche, introduit deux langues étrangères pour tous dès la 5e (et non à partir de la 4e comme auparavant), une mesure qui n'est pas remise en cause.

### Retour en arrière

Pour Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa, syndicat qui avait soutenu la réforme du collège mise en musique par [Najat Vallaud-Belkacem](http://www.lepoint.fr/tags/najat-vallaud-belkacem), ministre de l'Éducation de 2014 à 2017, « c'est la restauration du collège d'avant la réforme ». « On prélève sur les moyens d'autonomie destinés à améliorer les conditions d'enseignement pour tous les élèves beaucoup plus d'heures qu'auparavant pour les consacrer aux enseignements facultatifs », choisis en général « par des élèves déjà en situation de réussite », regrette-t-elle auprès de l'AFP.

Le texte, qui peut encore être modifié, doit entrer en vigueur dès septembre 2017 après parution au JO.

# Education : le gouvernement enterre en douceur la réforme du collège

Par [Louis Hausalter](https://www.marianne.net/auteur/louis-hausalter) Publié le 02/06/2017 à 11:12 - Marianne

Un projet d'arrêté présenté la semaine prochaine fait la part belle à l'autonomie des collèges, qui pourront supprimer les enseignements pratiques interdisciplinaires et renforcer les cours de langues vivantes et anciennes.

A trois mois de la rentrée scolaire 2017, le gouvernement va au pas de course pour rendre ses premières réformes en matière éducative visibles dès septembre prochain. Comme annoncé par le ministre de l’Education nationale, Jean-Michel Blanquer, l’exécutif compte notamment revenir sur [la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem](https://www.marianne.net/societe/latin-et-grec-interdisciplinarite-classes-bilangues-la-reforme-du-college-fait-sa-rentree), qui avait longuement fait polémique en 2015. Un projet d’arrêté sera présenté jeudi 8 juin au Conseil supérieur de l’éducation, en vue d’une entrée en vigueur dès septembre. Son mot d’ordre : plus d’autonomie pour les établissements, qui ne seront plus contraints d’appliquer certains dispositifs que la réforme avait introduits.

**L'interdisciplinarité ne sera plus obligatoire**

Ainsi, un collège ne sera plus obligé de proposer aux élèves les fameux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), qui mêlent plusieurs matières au sein d’un même cours, et l’accompagnement personnalisé. Ces dispositifs étaient obligatoires depuis la rentrée 2016, sur une plage de trois heures hebdomadaires en classe de 6e, quatre heures en 5e, 4e et 3e. Ils seront désormais à la libre appréciation des établissements. De même, les thèmes des EPI ne seront plus imposés par le ministère.

Conformément à une promesse d’Emmanuel Macron, le gouvernement compte aussi renforcer les options latin et grec, dont la réforme du collège avait réduit le volume horaire. Un établissement pourra désormais en proposer à hauteur d’une heure par semaine maximum en 5e et trois heures en 4e et 3e. Autre promesse de campagne : le retour des classes bilangues, [fortement limitées par la réforme de 2015](https://www.marianne.net/societe/classes-bilangues-au-college-legalite-au-piquet). Un collège pourra proposer, en option, d’apprendre une deuxième langue vivante dès la 6e sur deux heures hebdomadaires. Il aura même la possibilité de dispenser une partie des cours d’une matière dans une langue étrangère. Le projet d’arrêté ne remet en revanche pas en cause l’introduction par Najat Vallaud-Belkacem de l’apprentissage de deux langues vivantes pour tous dès la classe de 5e.

### "Un détricotage politiquement habile"

Quel accueil chez les représentants des enseignants ? Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le secondaire, qui avait combattu la réforme du collège, se félicite de l’assouplissement annoncé des enseignements interdisciplinaires. *« Les équipes vont pouvoir à nouveau être à l’initiative en matière de thèmes et de cadre horaire des EPI »*, explique au [*Monde*](http://abonnes.lemonde.fr/education/article/2017/06/01/le-gouvernement-detricote-la-reforme-du-college-2016_5136907_1473685.html) sa secrétaire générale adjointe, Valérie Sipahimalani. *« Mais le prix à payer, c’est l’autonomie, c’est-à-dire davantage de décisions à arbitrer dans chaque collège*, s’inquiète-t-elle toutefois. *Le risque est grand de mettre les collèges en concurrence et, au final, d’avoir un enseignement à plusieurs vitesses. »*

*« Ce projet induit un détricotage politiquement habile de la réforme »*, dénonce de son côté Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa, syndicat pro-réforme, toujours dans *Le Monde. « On laisse au terrain la responsabilité de déconstruire la réforme, avant même de lui laisser le temps de la digérer »*, regrette-t-elle, en pointant *« des choix qui semblent relever plus de l’idéologie que du pragmatisme ».*

Ce n’est pourtant qu’un début. Depuis sa nomination rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer affiche sa volonté de mettre en place plusieurs autres mesures d’ici à la rentrée. Parmi ces chantiers : la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles, un dispositif pour que les devoirs soient faits dans les établissements, ou encore la réduction à 12 élèves des classes de CP et CE1 dans les réseaux d’éduction prioritaire, qui doit s’appliquer à environ 2.000 classes dès septembre.